

HOCKEY RIVIÈRE-DU-LOUP CODE D'ÉTHIQUE

LES ADMINISTRATEURS

DROITS ET OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DES ADMINISTRATEURS

Les droits des administrateurs sont les suivants :

- ❑ Le droit de retirer du plaisir de son implication bénévole et d'être traité avec respect dans l'exécution de leurs charges

Les obligations et les règles de conduite des administrateurs sont les suivants :

- ❑ Faire en sorte que l'intérêt des jeunes soit au centre de toute décision
- ❑ Faire en sorte que le sport du hockey soit une source de développement et d'enrichissement physique, technique et morale, une école de vie
- ❑ Agir en bon parent et en ce sens, s'assurer que tous les membres soient traités avec équité
- ❑ S'assurer que les fonds de la corporation soient bien gérés
- ❑ Que les décisions soient prises avec transparence
- ❑ Demeurer un modèle positif pour les enfants, les entraîneurs, les entraîneurs adjoints, les parents.
- ❑ S'acquitter de leur charge avec efficacité, loyauté et honnêteté
- ❑ S'assurer que le code de déontologie sera respecté à tous les niveaux de l'organisation
- ❑ Considérer le bénévolat comme une ressource à protéger et à développer
- ❑ Agir avec soin, prudence, diligence et compétence
- ❑ Après la fin de son mandat : agir avec prudence, discrétion et loyauté
- ❑ Ne pas critiquer les décisions des membres de Hockey Québec et des administrateurs de Hockey Rivière-du-Loup à l'extérieur.
- ❑ Respecter les orientations et les décisions de Hockey Québec et des administrateurs du Regroupement
- ❑ Respecter les valeurs et les obligations communes à l'ensemble des membres
- ❑ Respecter les décisions des arbitres : ne pas crier d'insultes, appuyer ces derniers et en tout temps exiger un comportement similaire de la part des autres membres de l'organisation
- ❑ Ne régler aucun problème (avec les entraîneurs, les parents, etc.) en présence des enfants
- ❑ Ne pas critiquer les décisions des membres du Conseil d'administration à l'extérieur
- ❑ Respecter les règlements de Hockey Rivière-du-Loup (généraux, déontologie, discipline etc.)
- ❑ Être soucieux de l'image de Hockey Rivière-du-Loup dans les lieux publics
- ❑ Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions. Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque. Ne pas avoir de comportement excessif (au restaurant, dans les gradins, etc.)
- ❑ Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs partisans et exiger un comportement identique des autres membres
- ❑ Respecter les orientations et les décisions du Conseil d'administration.
- ❑ Agir avec honnêteté et loyauté
- ❑ Prendre les décisions avec transparence
- ❑ Avoir des rapports empreints de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu
- ❑ S'impliquer activement dans l'organisation
- ❑ Donner un coup de main lorsque requis, se proposer soi-même
- ❑ Respecter son engagement personnel

N.B. : Cette liste n'est pas exhaustive

HOCKEY RIVIÈRE-DU-LOUP CODE D'ÉTHIQUE

Engagement personnel de l'administrateur

Nom de l'administrateur : _____

Fonction : _____

En tant qu'administrateur je m'engage, si je me considère victime d'une injustice ou si j'ai des problèmes avec un ou des joueurs(ses) ou avec un ou des parents, tuteur ou gardien légal ou avec un des entraîneurs ou entraîneur adjoint ou tout autre bénévole, à respecter dans l'ordre les démarches suivantes :

1. En référer au président de mon organisation ou à la personne mandatée. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
2. En référer aux membres du Conseil d'administration dont je relève. J'accepte qu'ils délibèrent de mon problème à huis clos en mon absence. Si la décision de ces derniers ne me satisfait pas :
3. En référer aux différentes ligues si cela est de leur ressort :
4. En référer à Hockey Bas-Saint-Laurent si cela est de leur ressort.

J'ai pris connaissance du code d'éthique, de mes droits et obligations en tant qu'administrateur. S'il est établi que j'ai dérogé à mes obligations, je comprends et accepte que les dirigeants ou le comité de discipline ayant juridiction puissent imposer les sanctions prévues dans le code à mon égard.

Signature : _____

Date : _____